



CERTIFICAT NATIONAL DE COMPÉTENCE

PROTECTION DES MAJEURS

MANDATAIRE JUDICIAIRE

FORMATIONS TUTÉLAIRES MJPM

Institut Régional du Travail Social de Champagne-Ardenne

8, rue Joliot-Curie 51100 Reims
Tél. : 03 26 06 22 88
Fax : 03 26 06 82 56

www.irtsca.fr

 irtsca

 @irtsca



FORMATIONS TUTÉLAIRES MJPM

Mandataire judiciaire
à la protection des majeurs
mention «Mesure judiciaire à la
protection des majeurs»

La fonction de mandataire judiciaire est un métier à part entière, dont l'exercice impose la réussite d'une formation complémentaire attestant d'un ensemble de compétences.

► Publics concernés

Cette formation s'adresse aussi bien aux personnes exerçant actuellement des mesures de protection juridique, qu'aux personnes souhaitant exercer ce nouveau métier. Sous réserve que les conditions d'admissibilité soient remplies (cf. arrêté du 2 janvier 2009).

► Les objectifs de la formation

- Comprendre et maîtriser la réforme de la protection juridique des majeurs instaurée par la loi du 5 mars 2007.
- Construire sa posture professionnelle et son positionnement éthique et déontologique.
- Connaître les différents niveaux et domaines de responsabilités du mandataire.
- Situer les différentes mesures de protection juridique dans le champ de l'accompagnement social des personnes.
- Travailler les relations avec les autorités judiciaires.
- S'approprier des méthodologies de travail et maîtriser les outils de communication.

► Contenu de la formation

La durée de la formation est de :

- 300 heures de formation théorique
- 350 heures de formation pratique, soit 10 semaines consécutives (stage)

Les personnes disposant d'une expérience professionnelle d'au moins six mois dans le cadre d'une activité tutélaire sont dispensées du stage pratique. Des dispenses et/ou des allègements peuvent être accordé(e)s au regard des diplômes et/ou de l'expérience professionnelle - soumis à validation de la commission d'admission.

Quatre domaines de formation théorique

DF1 : Juridique (84 heures)

- Module 1.1 : droits et procédures (48 h)
- Module 1.2 : le champ médico-social (36 h)

DF 2 : Gestion (78 heures)

- Module 2.1 : la gestion administrative et budgétaire (48 h)
- Module 2.2 : la gestion fiscale et patrimoniale (30 h)

DF 3 : Protection de la personne (72 heures)

- Module 3.1 : connaissance des publics et des pathologies liées à la dépendance (24 h)
- Module 3.2 : relation, intervention et aide à la personne (48 h)

DF 4 : Le mandataire à la protection des majeurs (66 heures)

- Module 4.1 : les contours de l'intervention et ses limites (18 h)
- Module 4.2 : les relations avec le juge et l'autorité judiciaire (12 h)
- Module 4.3 : déontologie et analyse des pratiques (36 h)

Stage de formation pratique

Un stage de dix semaines consécutives auprès d'une personne physique ou d'un service inscrit sur les listes départementales pour l'exercice des mesures MJPM.

Procédures d'admission,
calendrier, intervenants,
lieu de formation,
modalités de validation,
coût de la formation...
consultez notre site internet
www.irtsca.fr

Responsable

Jeanne POUGUE-BIIGA,
Responsable de formation

Tél. : 03 26 06 93 05
jeanne.pouguebiiga@irtsca.fr

Contact

Alice PINTO MARQUES,
Assistante pédagogique

Tél. : 03 26 06 93 07
alice.pintomarques@irtsca.fr



Institut Régional du Travail Social de Champagne-Ardenne

8, rue Joliot-Curie — 51100 Reims
tél. : 03 26 06 22 88 | fax : 03 26 06 82 56
contact@irtsca.fr

www.irtsca.fr

 [irtsca](https://www.facebook.com/irtsca)
 [@irtsca](https://twitter.com/irtsca)

